

# Les Infos de Base

mercredi 13 décembre 2006  
volume 9, numéro 50  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 50 du 13 décembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 50 du 13 décembre 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 49 du 9 décembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 29 novembre 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 25 novembre 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 13 décembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

### Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toute les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 *G.O.* 2, 4509].

Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, A.M. 2006-023 du 05-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5683, aa. 1-3.

Règlement 1 sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux, [R.R.Q., c. M-19.2, r. 4.4], aa. 2, 2.1.

Règlement modifiant le Règlement 1 sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux, D. 1084-2006 du 29-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5641, aa. 1, 2.

Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 350], titre, aa. 51.2, 51.9, 51.10-51.20, ann. 2, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur la mise en marché des veaux de grain, Décision 8731 du 01-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5755, aa. 1-5.

Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, [R.R.Q., c. P-13.1, r. 2], aa. 1.1, 2, 5, 5.1, 10, 13.

Règlement modifiant le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, D. 1106-2006 du 06-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5653, aa. 1-6.

Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 4], a. 14.7.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 1097-2006 du 21-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5648, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45, aa. 2, 2.3, 11, 89, 91, 96, 139, 140, 141, 142, 146, 147, 148, 154, 155, 156, 157, 160.01, 160.04, 160.06, 160.07, 160.071, 169.1, 186, 188.1, 202, 207, 208, 209-211, 244, 245, 253, 261, 270, 271-274, 275-287, 288,

289, 290, 291, 291.1, 292, 292.1, 293, 294, 295, 296, 298.1, 320, 326.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 368 (partie), 369, 370, 377, 378, 379 (partie), 381-391, 392 (partie), 393, 395-397, 401-406, 415, 416, 418-433, 437, 438.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46, aa. 2, 2.4, 11, 86, 88, 93, 136, 137, 138, 139, 143, 144, 145, 151, 152, 153, 154, 156.01, 156.04, 156.06, 156.07, 156.071, 165.1, 182, 184.1, 198, 202, 203, 204-206, 239, 240, 248, 256, 265, 266-269, 270-282, 283, 284, 285, 286, 286.1, 287, 287.1, 288, 289, 290, 291, 292.1, 315, 321, 585, 724, 725, 726, 727, 728, 732, 733, 734, 740, 741, 742, 753.1, 771, 774, 785, 789, 790, 791-793, 816, 817, 825, 833-835.1, 836, 847, 853, 860.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 1 (partie), 2, 3, 12, 13, 14 (partie), 16-26, 27 (partie), 28, 30-32, 36-41, 50, 51, 53-68, 72, 73, 82, 90-100, 103, 107-112, 120, 121, 123-125, 129-131.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47, aa. 2, 2.1, 90, 92, 140, 141, 142, 143, 147, 148, 149, 157, 158, 159, 160, 164, 164.03, 164.05, 164.06, 164.061, 173.1, 191, 193.1, 207, 211, 212, 213-215, 262, 263, 271, 279, 288, 289-292, 293-306, 307, 308, 309, 310, 310.1, 311, 311.1, 312, 313, 314, 315, 316.1, 338, 344, 634, 764, 765, 766, 767, 770, 771, 772, 778, 779, 780, 781, 785, 788, 790, 791, 791.1, 800.1, 818, 821, 832, 836, 837, 838-840, 870, 871, 881, 883, 883.1, 884, 894, 900, 907.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 214 (partie), 215, 224, 225, 228-238, 239 (partie), 240, 242, 243, 245, 250-255, 265, 266, 268-283, 287, 288, 302, 311-321, 322 (partie), 323, 325-327, 331-336, 344, 345, 348-350, 354-356.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48, aa. 2, 2.1, 13, 93, 95, 100, 143, 144, 145, 146, 147, 152, 153, 154, 160, 161, 162, 163, 166.01, 166.04, 166.06, 166.07, 166.071, 172.1, 187, 189.1, 202, 206, 207, 208-210, 236, 237, 245, 251, 260, 261-264, 265-277, 299, 305.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 140 (partie), 141, 142, 150, 151, 152 (partie), 154-165, 166 (partie), 167, 169-171, 173-178, 187, 188, 190-194, 198, 199.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole, L.C. 1997, ch. 20, aa. 1, 4, 4.1, 5, 5.1-7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15-19, 20, 21, 24, 33.1, 34, 40, 42, 51.1, 52.1, annexe.

Loi modifiant la Loi sur les programmes de commercialisation agricole, L.C. 2006, ch. 3, aa. 1-20.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. 1999, ch. 33, ann. 1.

Décret correctif visant l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2006-329 du 30-11-06, (2006) 140 G.C. II, 2093, aa. 1, 2.

Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, L.C. 2003, ch. 15, art. 67, ann. 1.

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations (2006-2), DORS/2006-294 du 23-11-06, (2006) 140 G.C. II, 1976, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.